



## SYNDICAT NATIONAL DES CADRES ET TECHNICIENS DU NOTARIAT

*Votre soutien fait notre force*

gb-20161227-552

# ELECTIONS TPE OFFICES de moins de 11 SALARIES Du 30 décembre 2016 au 13 janvier 2017

## Pourquoi des élections TPE ?

« Même les salariés de très petites entreprises ont droit à de grandes élections ».

\* Organisées tous les quatre ans, ces élections TPE vont permettre à 4,6 millions de salariés, dont les 20.000 salariés du notariat, d'élire les partenaires sociaux qui les représenteront au sein des commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI). Dans les TPE, cette représentation repose sur la mesure de la représentativité des organisations syndicales au niveau des branches professionnelles et au niveau national et interprofessionnel.

\* Dans les entreprises de moins de onze salariés – plus de deux millions en France – il n'y a pas d'élus du personnel et pas de comité d'entreprise.

Les 20.000 salariés du notariat travaillant dans les offices de moins de 11 salariés le savent bien.

## Voter aux élections TPE permet de

- Choisir les organisations syndicales qui représenteront les salariés des TPE en négociant les conventions et les accords collectifs qui s'appliqueront
- Désigner les salariés de TPE (en respectant la parité hommes-femmes) qui siégeront dès juillet 2017 dans les commissions paritaires régionales interprofessionnelles
- Contribuer à la future désignation des conseillers prud'hommes qui traitent les litiges individuels entre un employeur et un salarié. Ces conseillers seront désignés par les organisations syndicales et patronales représentatives en fonction de l'audience obtenue lors du scrutin TPE.

### **ELECTEURS,**

**vos voix déterminera la représentativité de chaque organisation syndicale.**

**VOTER CFE-CGC** est d'autant plus nécessaire que la loi Travail ne peut être que néfaste pour les TPE puisque tout son contenu concourt à complexifier le Code du Travail !!!

**VOTER CFE-CGC** c'est voter pour une **organisation syndicale représentative** engagée, qui vous défend et vous protège.

## **VOTER CFE-CGC**

**C'est confirmer notre véritable représentativité dans le Notariat (plus de 22% des voix) issue des élections du mois de mai 2016 à la CRPCEN qui concernait les 50.000 salariés de la profession.**

Consultez notre site [www.cgc-notaires.fr](http://www.cgc-notaires.fr)

SNCTN

c/o CFE-CGC Chimie - 33, Avenue de la République - 75011 PARIS – Tél. 01.55.30.13.18

Contact mail : [snctn.cfe.cgc.notaires@gmail.com](mailto:snctn.cfe.cgc.notaires@gmail.com) - Site : [www.cgc-notaires.fr](http://www.cgc-notaires.fr)

Siège social à la Maison de la CFE-CGC 59-63 rue du Rocher Paris 8ième